

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 DÉCEMBRE 2012
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 17 décembre 2012 à 19h45 hres , laquelle séance est l'ajournement de la séance du 3 décembre dernier à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Jacques Martial et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Monsieur Guy Corriveau est absent.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

430-12-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

431-12-2012

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la liste des comptes à payer d'une somme de 24 149.23 \$, chèques numéro 9807 à 9839 inclusivement, soit, et est adoptée telle que déposée et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution, chèques numéro 9790 à 9806.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2013 aux postes budgétaires suivant :

Liste des dépenses incompressibles:

NOMS DU POSTE

Rémunération - maire et conseillers
Rémunération - cadres et personnel de bureau
Frais de vérification
Rémunération - élections
Fourniture - élections
Gestion du personnel - relations de travail
Régie des Rentes du Québec
Assurance-chômage
Régime québécois d'assurance-parentale
Fonds de services de santé
Assurances collectives
Frais de poste
Téléphone, télégraphe, télex, télécopieur
Avis public que la loi nous oblige à publier dans les journaux
Cotisations et abonnements
Fonds des registres
Police

Rémunération - voirie
Contrat de déneigement
Éclairage de rues - électricité
Rémunération - circulation

Rémunération - purification et traitement de l'eau
Électricité - purification et traitement de l'eau
Rémunération - réseau de distribution de l'eau
Contrat - ordures ménagères

Rémunération - urbanisme
Remboursement de taxe par certificat d'évaluateurs
Rémunération - centre communautaire

Rémunération - patinoires
Rémunération - parcs et terrains de jeux
Électricité - parcs et terrains de jeux (loisirs)

Que la mairesse et la directrice générale soit et sont autorisées à effectuer les paiements au moment opportun.

Adoptée à l'unanimité.

433-12-2012 ENTENTE SALARIALE 2013-2014-2015

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte l'entente salariale 2013-2014-2015, le tout tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

434-12-2012 ASSURANCES COLLECTIVES

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le renouvellement de nos assurances collectives pour l'année 2013 pour un coût mensuel de 4 083.67\$ taxes incluses avec Chapdelaine Assurance & Services Financiers Inc. tel que détaillé dans les prévisions 2013.

Adoptée à l'unanimité.

435-12-2012 PG SOLUTIONS – RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le renouvellement avec PG Solutions concernant l'entretien et soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 d'une somme de 9 445.20 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

436-12-2012 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20 hres.

Adoptée à l'unanimité

MÉDITATION

Je, soussignée, certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #431-12, 432-12, 434-12, 435-12.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière

Francine Bergeron, mairesse

Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière